



ADHESION DES ASSOCIATIONS 2023

L'adhésion des associations permet de soutenir notre projet, de participer à la programmation, de faire bénéficier à vos salarié·e·s (de façon permanente) et à vos adhérent·e·s (lors de réunions) du tarif adhérent pour vos consommations, et d'avoir une mise à disposition du local certains dimanche et lundi (selon les disponibilités).

Cotisation annuelle : 70€
Association :
Adresse :
Responsable :
Tél :
Mobile :
Adresse e-mail :
Domaine d'activité :
Date :
Commentaire :

Paris, le

Signature